

Envoi : 19/12/2016

Réception par le Préfet : 19/12/2016

Publication : 23/12/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2016-11-12-2

**Séance du** vendredi 16 décembre  
2016

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DU  
PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE (ASPAD 68) POUR  
LES ANNEES 2015 A 2017**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS,  
M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER,  
Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER  
Betty, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER,  
M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme HELDERLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-12-4 du 18 mars 2016 relative aux Ressources Humaines,
- VU la convention de partenariat avec l'Association du personnel de l'administration départementale (ASPAD 68), 2015-2017, signée le 30 janvier 2015 entre le Président du Conseil général du Haut-Rhin et le Président de l'ASPAD 68,
- VU l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Association du personnel de l'administration départementale (ASPAD 68), 2015-2017, signé le 31 mars 2015 entre le Président du Conseil général du Haut-Rhin et le Président de l'ASPAD 68,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'Association du personnel de l'administration départementale (ASPAD 68) du 30 janvier 2015, ci-joint,
- Autorise le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'ASPAD 68 du 30 janvier 2015.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité